

Techniciennes et techniciens en loisir

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine ([carte des territoires](#)). Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des techniciennes et des techniciens en loisir en vue de pourvoir des affectations temporaires dans ses établissements scolaires.

Être technicien.ne en loisir au CSSDM, c'est

- Être au cœur de la communauté montréalaise
- Travailler au sein d'une équipe dynamique et passionnée
- Participer à des rencontres favorisant le développement professionnel et le réseautage
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel
- Bénéficier de salaires et d'avantages enviables* :
 - ✓ Fonds de pension public très intéressant
 - ✓ Jusqu'à six semaines de vacances après une année*
 - ✓ Rabais pour les employés (activités physiques, transport, téléphonie, lunetterie, informatique, lecture, etc.

**des conditions liées à la convention collective s'appliquent*

Rôle de la technicienne ou du technicien en loisir en milieu scolaire

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à organiser les activités sociales, culturelles et sportives de tout ordre, en tenant compte de leurs aspirations et des politiques établies.

Plus particulièrement elle ou il :

- Planifie, organise et coordonne des activités culturelles, récréatives et sportives de vie étudiante. Collabore avec le personnel professionnel et enseignant à l'élaboration et à l'application de ces programmes d'activités.
- Applique les techniques d'animation afin d'aider les groupes et les élèves à s'organiser et à se donner des activités de loisirs.
- Initie les élèves aux techniques et aux règles de jeux afin que l'élève découvre ses propres intérêts et y trouve des raisons de se valoriser.
- Participe aux choix de l'équipement et du matériel que le Centre de services met à la disposition des groupes, notamment en étudiant la qualité et le coût de tels articles et en faisant les recommandations appropriées aux autorités.
- Supervise l'entretien des articles en inventaire et en assure une utilisation fonctionnelle.
- Étudie et adapte les jeux déjà existants, les modifie selon les capacités physiques de l'élève. Oriente et stimule les élèves à choisir des jeux qui correspondent à leur stade de développement.
- Coordonne les activités relatives au volet du sport scolaire et supporte les entraîneurs des sports scolaires lors des entraînements et des parties.
- Coordonne et organise les journées thématiques.
- Accomplit, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Qualifications - correspondre à l'un des profils suivants :

Profil 1: Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'intervention en loisir.

Profil 2: Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) OU d'une scolarité équivalente à quatre (4) sessions collégiales n'ayant pas nécessairement mené à l'obtention d'un diplôme OU d'une scolarité universitaire équivalente à 60 crédits n'ayant pas nécessairement mené à l'obtention d'un diplôme ET d'un des diplômes suivants :

- AEC en animation en loisirs
- Certificat en animation ou en action culturelle

Profil 3: Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle (BAC) en animation et recherche culturelles ou en action culturelle.

Veillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : <https://www.quebec.ca/emploi/reconnaissance-etudes-experience/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/obtenir-evaluation-comparative>

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Rémunération et conditions de travail

Taux horaire variant entre 23,84 \$ et 30,82 \$/heure, selon votre scolarité et vos expériences de travail.

**Vous devez faire parvenir vos attestations d'expérience qui sont pertinentes à la fonction au plus tard 30 jours suivant votre entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit fait rétroactivement. Celles-ci doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.*

Pour postuler cliquer [ici](#)

Le CSSDM remercie les tous les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).